



Conseil économique et social

Provisoire

11 septembre 2008

Français

Original: Anglais

Session de fond de 2008

Débat de haut niveau

Compte rendu analytique provisoire de la 17^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 2 juillet 2008, à 9 h 30

Président: M. Mérorès (Haïti)

Sommaire

Examen ministériel annuel

Exposés nationaux facultatifs

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

08-40871 (F)



La séance est ouverte à 9 h 40.

Réunion ministérielle annuelle

Exposés nationaux facultatifs (E/2008/75, E/2008/81, E/2008/85, E/2008/89)

1. **Le Président** souligne que l'examen ministériel annuel de 2008 offre l'occasion d'examiner les résultats obtenus dans le cadre de politiques nationales spécifiques ainsi que d'évaluer les problèmes qui continuent de freiner la réalisation du programme de développement des Nations Unies. Les exposés nationaux facultatifs sont un moyen de relier les délibérations du Conseil avec la mise en œuvre des objectifs et engagements sur le terrain. Une base de données en ligne appelée « Les stratégies de développement qui fonctionnent » a récemment été lancée et est maintenant disponible sur le site web du Conseil. Elle regroupe les politiques et initiatives de développement présentées par les pays durant les exposés nationaux facultatifs et sera mise à jour annuellement.

2. Le Président invite M. Hales, Président du College of the Atlantic, à exercer la fonction de modérateur pour les exposés nationaux facultatifs.

3. Certains des États qui se sont portés volontaires pour présenter des exposés ont demandé à ce que des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) soient autorisés à faire des déclarations. En l'absence d'objections, le Président croit comprendre que le Conseil souhaite permettre à ces représentants de participer à ses travaux.

4. *Il en est ainsi décidé.*

Belgique (E/2008/81)

5. *À l'invitation du Président, M^{me} Le Dieu Anh (Membre du Comité du peuple d'Ho Chi Minh Ville) prend place à la table du Conseil.*

6. **M. Michel** (Ministre de la coopération au développement, Belgique), présentant un exposé PowerPoint®, déclare que la Belgique est déterminée à remplir son rôle au sein du système des Nations Unies et qu'elle souscrit sans réserve à la réforme du Conseil, prévoyant notamment l'établissement de l'examen ministériel annuel. Une participation dynamique est indispensable aux travaux multilatéraux du Conseil. La Belgique soutient tout particulièrement l'approche intégrée du développement : il ne saurait y avoir de

développement économique et social sans mesures de protection de l'environnement. De même, l'Objectif 7 du Millénaire pour le Développement "Assurer un environnement durable" n'est pertinent que dans le contexte des autres objectifs. Pour mettre en œuvre une telle approche, il faut toutefois faire des arbitrages.

7. Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont une base idéale pour établir de solides partenariats en matière de développement. La Belgique réaffirme sa détermination à consacrer 0,7 % de son produit intérieur brut à l'aide publique de développement d'ici à 2010 et souligne que les partenariats impliquent des responsabilités mutuelles; il appartient ainsi aux pays en développement d'intégrer les OMD dans leur politique nationale.

8. La Belgique étant un État fédéral, les décisions relatives au développement durable sont prises à divers niveaux. La mise en œuvre des objectifs et engagements convenus au niveau international exige donc des mécanismes élaborés de consultation et de coordination, mais un tel système implique aussi que la prise de décision intervient davantage de la base au sommet que du sommet à la base. Les organes de consultation et de coordination belges travaillent ensemble pour élaborer des plans fédéraux sur quatre ans dans le domaine du développement durable. La Belgique est l'un des quelques pays à avoir défini le cadre juridique de sa coopération au développement, faisant du développement humain durable l'un de ses principaux objectifs. La législation de 2005 exige du gouvernement qu'il rende compte au Parlement tous les ans de ses progrès dans la mise en œuvre des OMD.

9. Le Fonds belge de survie, qui vise à améliorer la sécurité alimentaire des populations pauvres d'Afrique, associe les trois éléments du développement durable : priorité à la dimension humaine et sociale du développement; gestion durable des ressources naturelles; et activités génératrices de revenu à petite échelle dans les zones rurales. Le Fonds contribue au développement de 21 pays, avec des décaissements total de 690 millions de dollars.

10. Des initiatives de coopération bilatérale directe ont été lancées dans 18 pays partenaires et ont couvert six domaines prioritaires reflétant l'urgence de l'OMD 7. Le programme réalisé à Ho-Chi-Minh-Ville est un bon exemple des problèmes et possibilités associés à la mise en œuvre d'une approche intégrée du

développement. La Belgique soutient aussi les initiatives multilatérales au niveau international.

11. Le Gouvernement belge a récemment organisé une Conférence internationale sur le changement climatique et le développement. Parmi les recommandations qui devraient être formulées suite à cette réunion figurent l'intégration des questions relatives aux changements climatiques dans les initiatives de coopération internationale menées sous l'égide de la Belgique, l'adaptation de chaque projet de développement à la situation spécifique des pays partenaires et un nouvel effort de renforcement des capacités.

12. Plusieurs enseignements peuvent être tirés de la mise en œuvre de l'OMD 7, et notamment l'importance d'une planification nationale efficace, de l'appropriation par les bénéficiaires des initiatives de développement, du dialogue entre les bénéficiaires et les agences responsables de la mise en œuvre de ces initiatives et du renforcement des institutions. Il est indispensable de mener, parallèlement aux initiatives sectorielles, des efforts dans le domaine socioéconomique et des campagnes de sensibilisation. Enfin, la mise en place des conditions permettant aux plus vulnérables d'améliorer eux-mêmes leur qualité de vie est essentielle.

13. **M^{me} Le Dieu Anh** (membre du Comité populaire de Ho-Chi-Minh-Ville), présentant un exposé PowerPoint®, note qu'un équilibre entre le développement social et économique et la protection de l'environnement est indispensable au développement durable. Le Viet Nam connaît une croissance urbaine rapide, qui exerce de fortes pressions sur l'environnement. Ho-Chi-Minh-Ville, en particulier, est confrontée à des inégalités socioéconomiques croissantes, à une forte pollution et à une gestion urbaine déficiente. La ville a été choisie par la Belgique pour un projet de coopération bilatérale couvrant la période 1998 à 2006 et d'un coût de 25 millions de dollars. Il s'agit d'une approche intégrée et participative, bénéficiant du soutien des plus hautes autorités de la municipalité et contribuant au renforcement des capacités institutionnelles. Les principaux éléments du projet sont la gestion des déchets, l'élargissement du canal et le réaménagement de ses berges, le logement des pauvres et la promotion des activités sociales et économiques.

14. La collecte des déchets solides a été réorganisée, grâce à une amélioration des équipements, des campagnes de sensibilisation et des routes plus efficaces pour les collecteurs de déchets, le taux de participation des ménages correspondant passant de 60 % à 92 %. Cette réorganisation a été reproduite par les autorités municipales dans 25 autres sites. Les eaux usées ont été efficacement traitées en utilisant une technologie aux faibles coûts d'exploitation mais exigeant un terrain d'une superficie importante. Le canal de Tan Hoa-Lo Gom a été élargi pour faciliter le passage des bateaux et accroître le débit d'eau, limitant ainsi les inondations, alors qu'une route et une voie d'eau ont été construites le long du canal. Les résidents de la zone se sont vu offrir plusieurs possibilités de relocalisation et des prêts leur ont été proposés pour l'achat ou la rénovation de logements.

15. En outre, l'infrastructure, notamment les réseaux d'eau et d'électricité, et le système d'évacuation des eaux usées ont été améliorés; ces mesures ont été reproduites par la ville grâce à des prêts de l'Association internationale du développement. Des activités sociales et économiques ont été établies sur une base participative, des travailleurs sociaux étant embauchés comme médiateurs pour assurer le processus de consultation avec la communauté locale.

16. L'approche novatrice utilisée pour le projet a permis de diffuser de nouvelles idées parmi les autorités et la communauté locales et a encouragé le renforcement des capacités durant la mise en œuvre. Les incidences négatives ont été limitées et la majeure partie des solutions ont répondu aux demandes de la population locale. Des retards ont été générés par la complexité du processus de décision, l'absence d'une plateforme de dialogue entre les résidents, les autorités et les responsables du projet et le fait que les réglementations locales n'étaient pas adaptées à l'expérimentation et à la politique en faveur des pauvres. Si l'approche participative retenue pour le projet a été efficace dans l'ensemble, la communauté est restée un bénéficiaire et non un véritable acteur du processus. En outre, il n'y a pas de tradition de coordination horizontale entre les départements hiérarchiques de l'administration locale. Une forte volonté politique sera nécessaire pour maintenir les pauvres près du centre ville et des emplois et les solutions de relocalisation doivent rester abordables pour la ville mais aussi socialement et financièrement acceptables pour les pauvres. La participation active de

l'ensemble des parties intéressées, le renforcement des institutions et la flexibilité ont tous été des éléments clés de la réussite du projet.

17. **M. Le Luong Minh** (Observateur du Viet Nam) demande quelles sont les motivations qui ont poussé la Belgique à faire des changements climatiques et de l'environnement des priorités centrales du projet d'Ho-Chi-Minh-Ville et d'autres initiatives de coopération internationale. S'agissant du projet d'Ho-Chi-Minh-Ville lui-même, il note qu'un facteur important du succès du projet a été la coordination horizontale entre les organismes sur le terrain, associée à une aide financière et technique continue des partenaires internationaux. M. Le Luong Minh se demande, toutefois, comment on pourra continuer d'œuvrer en faveur de l'atténuation des changements climatiques, tout en assurant à la population les moyens de subsistance nécessaires.

18. **M. Michel** (Ministre de la coopération au développement, Belgique) signale que si la Belgique a fait de la protection de l'environnement à long terme une priorité, c'est parce que les pays les plus pauvres sont aussi les plus vulnérables aux effets des changements climatiques, alors même qu'ils ne sont pas responsables de ces changements. Seul un pourcentage infime des projets de développement sont évalués en fonction de leur sensibilité au climat. Pourtant, il est de la plus haute importance pour tous les projets de tenir compte des changements climatiques et de veiller au respect de l'environnement.

19. **M^{me} Le Dieu Anh** (membre du Comité du peuple d'Ho-Chi-Minh-Ville) indique que l'un des défis à relever a été en fait l'absence de coordination horizontale, car il n'existe pas un tel mécanisme à Ho-Chi-Minh-Ville. Les autorités de la ville ont depuis reconnu cette déficience et ont demandé un renforcement de la coordination entre la ville et les donateurs. M^{me} Le Dieu Anh exprime l'espoir que le projet de réforme de l'administration publique récemment convenu entre le Programme des Nations Unies pour le développement et les autorités de la ville continuera à susciter des changements dans la gestion et la planification urbaines.

20. **M. Zainal Abidin** (Malaisie) demande comment il est possible de concilier la priorité accrue accordée aux changements climatiques avec l'engagement de la Belgique de soutenir les plans nationaux de développement des pays faisant partie de son

programme. Étant donné qu'il est assez évident qu'il n'existe aucun modèle de développement sans émissions de carbone, M. Zainal Abidin s'interroge sur la façon dont la Belgique intègre les questions relatives aux changements climatiques dans ses initiatives de coopération. Enfin, pour ce qui est de la crise alimentaire, il est largement reconnu que l'une de ses causes est la réduction du nombre de petites exploitations rurales. Comment, la Belgique peut-elle, face à cette réalité, continuer à soutenir les subventions agricoles de l'Union européenne?

21. **M^{me} Hounbedji** (Bénin) se félicite de l'engagement de la Belgique à l'égard de la coopération pour le développement, notamment en étant le premier membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à présenter un exposé national facultatif. Elle se demande comment les autres membres de l'OCDE pourraient être incités à s'impliquer davantage dans les initiatives de développement. Elle souhaite aussi savoir quels sont les problèmes que la Belgique a rencontrés dans ses projets de développement en Afrique et quelles solutions ont été trouvées pour leur faire face.

22. **M. Michel** (Ministre de la coopération au développement, Belgique), répondant aux questions posées par la Malaisie, indique que le Gouvernement belge souscrit aux principes de partenariat, de co-appropriation et de responsabilité mutuelle, pour lesquels le dialogue et le respect sont des éléments essentiels. Un bon exemple de la mise en œuvre de ces principes est le projet de gestion des forêts réalisé par la Belgique en République démocratique du Congo et auquel les autorités locales sont activement associées depuis le départ; la Belgique s'est toujours efforcée d'assurer la même dynamique dans toutes ses initiatives de développement. Elle demande constamment aux autres membres de l'OCDE et à l'Union européenne de lancer des projets de développement concrets, au lieu de se contenter de déclarations d'intention. Il faut redoubler d'efforts pour renforcer la capacité des agriculteurs du Sud, eu égard en particulier à la crise alimentaire actuelle. L'achat de denrées alimentaires produites localement est important dans ce contexte.

23. S'agissant des questions posées par la représentante du Bénin, M. Michel juge essentiel de rappeler aux autres pays développés que, malgré l'importance de l'amélioration de l'efficacité de l'aide, cet objectif ne doit pas être utilisé comme excuse pour

justifier une stagnation des apports. Pour ce qui est des pays recevant une aide, l'un des principaux enjeux est de leur donner les moyens de s'appropriier les programmes et de développer leurs propres stratégies nationales. Il est indispensable de donner les moyens non seulement aux gouvernements mais à la société et aux individus eux-mêmes de prendre en charge leur propre destinée.

24. **M. Hales**, Modérateur, se demande, compte tenu des graves contraintes entravant un développement sans émissions de carbone dans les pays en développement, quel rôle les pays donateurs peuvent jouer pour démontrer l'opportunité de stratégies à faible consommation de carbone dans les pays bénéficiaires et renforcer la capacité de mise en œuvre de ces stratégies.

25. **M. Michel** (Ministre de la coopération au développement, Belgique) souligne que son gouvernement s'efforce constamment d'assurer que ses projets de développement ont l'incidence la plus faible possible sur les émissions de carbone. Plus généralement, il importe d'étudier les moyens de renforcer la situation économique des pays afin qu'ils soient en mesure d'accorder toute l'attention voulue aux problèmes posés aux changements climatiques. Les pays donateurs doivent montrer l'exemple et l'innovation et la recherche jouent un rôle fondamental à cet égard.

Chili (E/2008/75)

26. À l'invitation du Président, **M. Moreno** (*Fundación para la Superación de la Pobreza*) prend place à la table du Conseil.

27. **M^{me} Quintana** (Ministre de la planification nationale et de la coopération, Chili) considère que la Déclaration du Millénaire a obligé les pays signataires à se focaliser sur la réalisation d'objectifs de développement spécifiques sur une période déterminée. La stratégie de développement du Chili accorde une place centrale à la coordination entre des politiques économiques et sociales durables et l'ordre politique. Depuis le retour à la démocratie en 1990, les gouvernements successifs se sont concentrés sur l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la population afin de mettre en place une société démocratique, ouverte et égalitaire, où les droits de tous les citoyens sont garantis, compte tenu de

l'importance de la croissance économique pour assurer le développement social durable.

28. C'est ainsi que le Chili est parvenu à une situation de stabilité et de durabilité financières qui lui permet de tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation, tout en protégeant l'économie nationale des risques correspondants d'affaiblissement et en maintenant, voire en accroissant, l'investissement social. Actuellement, pour chaque trois dollars de dépenses publiques, deux sont alloués à l'investissement social.

29. Le Chili a une longue expérience de l'élaboration des politiques sociales, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. Depuis 1990, il a réduit d'un tiers le nombre de personnes vivant dans la pauvreté et diminué de moitié les taux de mortalité infantile et de mortalité maternelle, ainsi que le nombre de personnes souffrant de malnutrition. En outre, plus des deux tiers des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur sont, dans leur famille, la première génération à avoir accès à ce niveau d'instruction.

30. Dans le domaine social, le Chili est passé de programmes de protection sociale à des programmes d'investissement social axés sur l'ensemble des besoins de l'individu, afin d'encourager le développement personnel et une plus grande égalité; le suivi régulier des actions entreprises a permis de procéder aux ajustements pertinents. L'attention est actuellement axée sur les groupes prioritaires, comme les enfants, les personnes handicapées, les populations autochtones, les femmes et les personnes âgées, des politiques étant mises en œuvre pour répondre à leurs besoins spécifiques.

31. Le Chili a introduit un changement dans ses politiques sociales en 2002, lorsqu'il a créé le système de protection sociale intitulé Chile Solidario. Ce programme intersectoriel, ciblant les familles vivant dans une pauvreté extrême, est fondé sur la maxime « A chacun ses besoins » et prévoit un soutien psychologique personnalisé et des services sociaux pour les familles les plus pauvres, des subventions garanties et un accès préférentiel aux programmes sociaux existants.

32. Les politiques dans le domaine de l'éducation renforcent les actions engagées pour diminuer les taux d'abandon scolaire, les grossesses chez les adolescentes et le travail des enfants. Il est

actuellement obligatoire pour les établissements scolaires d'assurer douze années de scolarité à tous les enfants et l'État verse une contribution spéciale aux établissements pour qu'ils gardent les étudiants vulnérables.

33. Les indicateurs de la santé se sont améliorés depuis 1990, suite au renforcement de tous les niveaux de soins de santé. Par ailleurs, des progrès ont été réalisés dans la fourniture de services de base à l'ensemble de la population, y compris les communautés rurales.

34. La Commission nationale sur l'environnement a été créée en 1994 en tant qu'organisme de coordination et une loi sur l'environnement a ensuite été adoptée. Un large consensus existe sur le fait que la Commission doit se focaliser sur une approche conciliant la protection de l'environnement et le développement économique, dans un contexte d'équité sociale et de transparence publique. En 2008, le Ministère de l'environnement a été établi, en même temps qu'un organisme de surveillance.

35. Le Chili a introduit de larges réformes et de nouvelles politiques pour établir un système de protection sociale axé sur les droits de l'individu. Rompre le cycle de la pauvreté suppose que l'on commence par prendre soin des enfants et que l'on mette en place un système complet de protection de l'enfance. Le système Chile Crece Contigo a été mis en place pour protéger les enfants à partir du moment de la conception.

36. Des réformes ont été engagées en vue du versement d'une pension à ceux qui n'y avaient pas droit auparavant, de la majoration des pensions les plus faibles et de la création d'un fonds de pension volontaire. Parmi ces réformes figurent aussi des mesures spécifiques pour faire face aux inégalités entre les sexes, en assurant aux femmes un meilleur accès aux pensions et en augmentant le montant de celles-ci. Des incitations sous la forme de subventions ont aussi été fournies pour encourager l'emploi des jeunes. En outre, les soins de santé ont été réformés pour développer l'élément protection sociale du système de santé existant.

37. Les principaux enjeux ont consisté à assurer une répartition plus équitable du revenu et à réduire l'inégalité entre les sexes, en particulier sur le lieu de travail et dans le domaine politique. Le Chili doit aussi permettre aux populations autochtones d'occuper la

place qui leur revient dans la société. Par ailleurs, des problèmes demeurent dans le domaine de la santé, de l'éducation et du logement.

38. Depuis 1993, le Chili met en œuvre un programme de coopération Sud-Sud et joue un rôle actif dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies, notamment en Haïti. Il a aussi été impliqué dans l'Initiative contre la faim et la pauvreté, mise en œuvre par les Gouvernements du Brésil, du Chili et de la France en 2004 et destinée à mettre en évidence des mécanismes de financement novateurs pour aider les pays à réaliser les OMD. Le Chili lui-même a déjà réalisé un grand nombre de ces objectifs et est bien placé pour respecter tous ses engagements dans les délais prévus.

39. **M. Moreno** (Fundación para la Superación de la Pobreza) souligne qu'un grand nombre des cibles et objectifs étaient déjà quasiment atteints en 2000, en raison des efforts systématiques menés depuis le retour de la démocratie au Chili. Néanmoins, les progrès réalisés vers les objectifs initiaux doivent être réévalués, car certains enjeux importants demeurent concernant, par exemple, le rôle des femmes en politique et la prévention du VIH/sida. En outre, le caractère social des politiques environnementales doit être reconnu, en établissant une relation plus étroite entre les objectifs environnementaux et les objectifs sociaux, car ce sont les pauvres qui souffrent le plus des effets négatifs du développement.

40. Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a été fortement réduit au Chili et, dans beaucoup de cas, la pauvreté peut être considérée comme un phénomène transitoire, fortement influencé par le chômage. Cette situation souligne la nécessité de l'élaboration d'une politique socioéconomique destinée à générer davantage d'emplois de meilleure qualité et à établir des stratégies différentes pour la pauvreté « dure » et pour la pauvreté transitoire. L'éducation est un autre secteur où se posent des problèmes majeurs liés à la qualité et à la rétention des étudiants dans le primaire et le secondaire. La société civile souscrit à l'opinion des autorités selon laquelle la priorité doit être accordée aux programmes préscolaires et elle se félicite de la mise en place récente du dispositif de protection intégrale de la petite enfance. Le logement aussi joue un rôle important dans la génération et la persistance de la pauvreté et un des principaux enjeux pour ce secteur est d'encourager l'intégration sociale.

41. Le rapport présenté par le Chili (E/2008/75) met en évidence la structure des nouvelles politiques sociales fondées sur la couverture universelle et la promotion de l'équité et de l'intégration sociale. Par exemple, la réforme de la santé garantit le droit de tous les citoyens à des soins de santé en temps voulu et de qualité. Cette approche, qui devrait être transposée à d'autres secteurs, comme le logement, l'emploi et le revenu, prévoit un renforcement des consultations avec les personnes vivant dans la pauvreté.

42. Les réformes sont soutenues par de solides accords financiers et sociaux transversaux, qui assurent leur viabilité économique, institutionnelle et financière. Les complémentarités entre les ODM et les politiques sociales fondées sur les droits sont très claires; les premiers établissent les cibles à atteindre et les deuxièmes déterminent les moyens de les réaliser.

43. **M. Heller** (Observateur du Mexique) constate que le Mexique est aussi confronté à nombre des situations et enjeux décrits dans le rapport présenté par le Chili et considère très utile de savoir comment le gouvernement s'y est attaqué. Dans l'ensemble de l'Amérique latine, le Chili est reconnu comme l'un des pays qui a le plus réussi à mettre en œuvre son modèle de développement et à assurer la croissance économique dans le cadre de politiques monétaires viables.

44. Néanmoins, comme le Chili l'a souligné, l'inégalité, la vulnérabilité des petites et moyennes entreprises face aux fluctuations de l'économie mondiale, les améliorations de la protection sociale, de la santé et de l'éducation demeurent des questions pour lesquelles des efforts particuliers sont encore requis.

45. Le Chili a consenti des efforts importants pour promouvoir des mesures de protection de l'environnement de qualité, sans renoncer aux lois qui ont contribué à attirer l'investissement dans le pays. Le Mexique considère que la protection des ressources naturelles d'un pays est indispensable au développement durable et note l'établissement d'un Ministère de l'environnement au Chili, témoignage du caractère désormais central de cette problématique dans les politiques du gouvernement. Des informations plus nombreuses et de meilleure qualité sur l'environnement sont nécessaires pour formuler des indicateurs de durabilité qui permettent d'évaluer la performance sectorielle et l'efficacité des politiques et programmes pertinents.

46. Il serait intéressant de disposer de davantage d'informations sur la réforme du système de protection sociale, sur les interactions entre ses différents éléments et sur la façon dont les parties prenantes participent à sa planification et à sa mise en œuvre. Il serait aussi utile de connaître les principaux enseignements tirés de ce processus, qui pourraient intéresser les autres pays qui sont en train de passer d'un système fondé sur la prise en charge à un système fondé sur les droits.

47. **M. Yáñez-Barnuevo** (Observateur de l'Espagne) note qu'une grande importance est accordée au développement du capital humain dans l'effort chilien. Cependant, malgré les chiffres encourageants en matière de réduction de la pauvreté, que l'on retrouve aussi dans un grand nombre de pays à revenu intermédiaire, l'inégalité reste un problème, ainsi que la vulnérabilité particulière de certains secteurs de la population, comme les femmes, les personnes âgées, les autochtones et les personnes handicapées.

48. Pour que les réformes sociales progressent, un véritable consensus social est requis, avec la participation de la société civile, des organisations non gouvernementales et des milieux universitaires, comme on a pu le constater au Chili. La cohésion sociale est un élément central du partenariat du Chili avec l'Union européenne et la coopération de l'Union avec le Chili doit viser à soutenir les politiques sociales et financières et les programmes publics destinés à réduire l'inégalité. A cet égard, parmi les diverses initiatives mises en œuvre par le Chili, la réforme du système de protection sociale revêt une importance particulière, car elle comporte des mécanismes visant les secteurs les plus vulnérables de la population. Des approches horizontales doivent être prévues lorsqu'on élabore des plans et programmes sociaux, afin d'assurer l'universalité des objectifs de développement dans les domaines de l'autonomisation des femmes, des besoins des populations autochtones, du renforcement des institutions et des problèmes environnementaux.

49. Enfin, l'Espagne considère qu'il existe d'excellents moyens de progresser dans la lutte contre les inégalités dans la région, en tirant parti de la coopération décentralisée et de l'élaboration des politiques sociales, locales et régionales et en s'appuyant sur la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud.

50. **M. Alvarez** (Uruguay) souligne que les stratégies conçues par les Gouvernements chilien et uruguayen pour faire face aux principaux enjeux auxquels sont confrontés leurs pays ont beaucoup de points communs. Il faut privilégier les politiques les plus à même de mettre en place une société solidaire et qui, outre la réduction de la pauvreté, s'attaquent aux facteurs de déstabilisation sociale qui engendrent des inégalités, comme le chômage, la faiblesse des revenus et le manque d'accès aux soins de santé et aux services d'éducation. Les stratégies de ce type reposent sur l'impératif éthique et politique que constitue la mise en œuvre de mesures visant initialement à répondre aux besoins de base, en particulier dans le domaine de l'alimentation et de la santé.

51. Les pays à revenu intermédiaire ont enregistré un taux de croissance économique conforme à certains indicateurs, mais les facteurs négatifs qui les empêchent d'assurer une croissance soutenue et durable ne sont pas pris en compte. En particulier, la mondialisation y a accentué la pauvreté, l'inégalité de la distribution des revenus et les tendances migratoires. La politique de coopération des institutions financières internationales à l'égard des pays à revenu intermédiaire doit être redéfinie. Ces pays sont à même de participer à la coopération internationale, par exemple à la coopération Sud-Sud, et de contribuer aux activités de maintien de la paix dans l'hémisphère.

52. **M^{me} Quintana** (Ministère de la planification nationale et de la coopération, Chili) fait savoir que la volonté du Gouvernement chilien d'établir un système global de protection sociale s'inscrit dans une longue tradition d'intérêt pour ce secteur. Déjà dans les années 40, le Chili se distinguait par une forte croissance des dépenses au titre des soins de santé et de l'éducation. Puis, dans les années 70 et 80, les Chiliens ont été privés non seulement de leurs droits politiques, mais aussi d'un grand nombre de leurs droits sociaux. Il est désormais de nouveau possible aujourd'hui de concevoir des politiques destinées à réduire la pauvreté extrême et la vulnérabilité et les principales initiatives du gouvernement visent donc les 40 % de la population les plus vulnérables.

53. Malgré les progrès réalisés, d'importants obstacles demeurent pour remédier aux inégalités de la distribution des revenus. Le Chili est néanmoins convaincu qu'il peut réduire ces inégalités grâce à une stratégie de développement associant la croissance économique, la démocratie et les programmes

d'investissement social. Par ailleurs, le pays met en place des politiques pour encourager un travail décent pour tous. Un Conseil sur le travail et l'équité a été créé récemment pour formuler des recommandations sur la façon d'améliorer la situation. En outre, la Présidente s'est engagée à introduire une assurance chômage en 2008 et à augmenter, grâce à des subventions, les faibles revenus des groupes de Chiliens les plus vulnérables, comme les femmes et les jeunes.

54. S'agissant de la coopération Sud-Sud, le Chili contribue à une initiative sanitaire pour obtenir des médicaments pour le VIH/sida et la tuberculose. Il est aussi impliqué dans un projet visant à surmonter la pauvreté extrême en Amérique centrale, financé par la Banque interaméricaine de développement. En Afrique, il réalise des projets au Sierra Leone, en Afrique du Sud et en Algérie.

55. **M^{me} Banks** (Nouvelle-Zélande) souhaite complimenter le Chili sur les progrès qu'il a réalisés pour assurer l'égalité entre les sexes et voudrait savoir quels enseignements ont été tirés du processus de changement d'orientation en matière de politiques sociales.

56. **M. Soomro** (Pakistan) se déclare impressionné par les larges progrès réalisés par le Chili.

57. **M^{me} Quintana** (Ministre de la planification nationale et de la coopération, Chili) indique que si le Chili a été en mesure de poursuivre des politiques sociales fondées sur les droits c'est parce que sa situation économique, sociale et politique s'est améliorée depuis le retour à la démocratie. Les politiques sociales précédentes étaient conçues pour atténuer la pauvreté extrême. Actuellement, l'accent est mis sur la vulnérabilité et l'identification des groupes prioritaires. Les autorités se sont aussi employées à développer les services d'accueil des enfants afin de permettre aux femmes de travailler et d'élever leurs enfants. La mise en place du système de protection sociale est allée de pair avec un effort de décentralisation et de transfert des responsabilités décisionnelles au niveau local, qui doit faciliter l'adaptation des politiques sociales aux besoins des différentes régions.

58. **M. Hales**, Modérateur, souligne que le rapport du Chili (E/2008/75) contient une définition élargie et détaillée de la sécurité économique.

La séance est suspendue à 11 h 35 et reprend à 11 h 50.

Royaume-Uni (E/2008/85)

59. À l'invitation du Président, M^{me} Arce Moreira (*British Overseas NGOs for Development, Development and Environment Group*) et M^{me} Green (*Progressio*) prennent place à la table du Conseil.

60. **M. Steer** (Directeur général, Département du développement international, Royaume-Uni) rappelle que son gouvernement se félicite de l'introduction par le Conseil des exposés facultatifs; dans un monde interdépendant, il est plus important que jamais pour les États de rendre compte de leurs activités et de partager les enseignements accumulés.

61. Davantage de personnes sont sorties de la pauvreté durant les seize années qui se sont écoulées depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qu'au cours de toute autre période de l'histoire. Mais le monde est confronté à de dangereuses menaces qui pourraient annuler les efforts faits par la communauté internationale depuis une décennie; en particulier, l'enjeu que représente l'incidence des changements climatiques a été nettement sous-estimé.

62. Chacun doit d'abord se préoccuper d'assurer son propre développement durable. Si le Royaume-Uni est fier à juste titre du rôle central qu'il joue dans la promotion de la réalisation des OMD, son empreinte écologique est très importante. Ses émissions de carbone par habitant sont près de 100 fois supérieures à celles de certains pays à faible revenu et deux fois supérieures à celles d'un grand nombre de pays à revenu intermédiaire. Le pays est un grand consommateur de produits de luxe, de bois, d'eau et de journaux, qui génèrent environ 335 millions de tonnes de déchets par an et ses réalisations environnementales du passé seront réduites à néant si des décisions vigoureuses ne sont pas prises pour régler ces problèmes. Dans les mois à venir, le Parlement doit adopter une législation exigeant une réduction de 60 % des émissions de carbone d'ici à 2050, ce qui ferait du Royaume-Uni un pionnier en la matière, encore que les autorités aient reconnu qu'une réduction de 80 % pourrait être nécessaire.

63. Le développement durable exige des solutions intégrées; les politiques du Royaume-Uni concernant des problèmes comme le commerce, les migrations et les changements climatiques pourraient avoir un bien

plus grand impact sur les pays en développement que son aide publique au développement. En vertu de la loi sur le développement international, adoptée en 2002, le Département du développement international a pour mission d'assurer la prise en compte des problèmes de développement dans toutes les politiques du gouvernement. La loi demande expressément au Département de ne se préoccuper que de la réduction durable de la pauvreté globale, et non des intérêts commerciaux ou politiques de l'État. Le Département gère la politique commerciale conjointement avec le Business and Enterprise Department et le Secrétaire d'État au développement préside le comité du Cabinet sur la politique du commerce extérieur, afin d'assurer que les négociations commerciales aient le plus d'effets positifs possibles sur les pauvres. Les semaines à venir sont cruciales pour le succès du cycle de Doha et le Royaume-Uni fait tout son possible pour contribuer à l'aboutissement de ces négociations.

64. Il ne saurait y avoir de protection durable de l'environnement sans développement; la croissance économique a contribué pour 80 % à la réduction de la pauvreté ces 25 dernières années et tout accord qui limite la croissance des pays en développement doit être rejeté. Si la croissance économique peut exercer des pressions supplémentaires sur l'environnement, elle permet aussi d'apporter des solutions, car les peuples et sociétés riches sont mieux équipés pour faire face aux chocs que les pauvres. Ainsi le développement est le moyen le plus efficace de renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques. En 2008, le Gouvernement britannique a établi un International Growth Centre — réseau mondial de spécialistes qui seront à la disposition des pays souhaitant comprendre les contraintes pesant sur la croissance et la création d'emplois et y faire face — pour un coût de 80 millions de dollars des États-Unis.

65. Les liens entre la croissance et le milieu naturel ne sont pas encore bien appréhendés. Le Département du développement international et la Banque mondiale ont financé une évaluation économique de la contribution des ressources naturelles à la croissance du Ghana, qui a débouché sur une coopération durable avec le Ministère des finances pour comprendre les coûts de la dégradation environnementale. Le Royaume-Uni soutient également un projet majeur de recherche sur la contribution des services écosystémiques à la réduction de la pauvreté, qui devrait aider les pays en développement à mettre au

point des instruments pour déterminer la valeur de leurs écosystèmes.

66. Assurer aux citoyens et aux consommateurs des droits et l'accès à l'information pourrait changer le monde; le Royaume-Uni investit beaucoup dans la transparence de l'information et l'élaboration de codes de conduite volontaires. Son initiative « Extractive Industries Transparency », lancée il y a huit ans, favorise la vérification et la publication des paiements des sociétés et des recettes publiques tirées du pétrole, du gaz et de l'extraction minière dans plus de 20 pays afin de permettre aux populations des pays riches en ressources naturelles de bénéficier d'une plus grande partie de ces richesses. M. Steer espère que l'Assemblée générale, sous la direction du Gouvernement azerbaïdjanais, reconnaitra l'importance de ces travaux. Le Gouvernement britannique soutient aussi des initiatives comme la Fairtrade Foundation et les conseils de protection de l'environnement (« stewardship councils »). Récemment, des partenariats volontaires, comme la « Forest Law Enforcement, Governance and Trade Initiative », ont commencé de porter leurs fruits; les négociations entre l'Union européenne et les Gouvernements du Cameroun, du Ghana, de l'Indonésie et de la Malaisie devraient être achevées d'ici à la fin de 2008.

67. Si les changements climatiques ne font pas l'objet d'une action efficace, les autres efforts ne serviront à rien; il est impératif de mettre au point un accord qui succèdera au Protocole de Kyoto d'ici à la fin de 2009. Le Département du développement international a réorganisé et redéployé ses ressources afin de prendre en compte les préoccupations de développement dans les positions de négociation du Royaume-Uni et de l'Union européenne et d'aider les pays en développement à concevoir leurs propres stratégies. Le Gouvernement britannique investit aussi 200 millions de dollars des États-Unis dans la recherche et le renforcement des capacités des pays en développement pour leur permettre d'évaluer l'incidence des changements climatiques et les coûts des mesures d'adaptation et d'atténuation ainsi que des options pour un développement à faibles émissions de carbone; une de ses initiatives est un programme de 50 millions de dollars destiné à soutenir les chercheurs africains travaillant dans les autres pays sur les problèmes d'adaptation.

68. Le Royaume-Uni œuvre également en faveur d'un accord pro-développement pour l'après 2012, qui

devra fixer un objectif ambitieux assorti de cibles à court terme crédibles et d'un partage juste et équitable des émissions de gaz à effet de serre, impliquant des réductions marquées en valeur absolue par les pays développés et une action mesurable par les pays en développement, un marché du carbone réformé afin d'accroître l'incidence du financement carbone dans les pays pauvres, le développement et le transfert de technologies en faveur des pays en développement et le soutien aux efforts faits par ces pays pour améliorer leur capacité d'adaptation aux changements climatiques.

69. Il est temps de prendre sérieusement la mesure des problèmes de l'eau et de l'assainissement; la communauté internationale pourra à peine se conformer aux engagements des OMD relatifs à l'eau et ne sera pas en mesure de réaliser ces objectifs en Afrique, où 320 millions de personnes n'ont pas encore accès à une source améliorée d'eau. Le coût des déficiences en matière d'assainissement est énorme; 5 000 enfants meurent inutilement chaque jour en raison d'une diarrhée qui aurait pu être prévenue et les pertes économiques attribuables à l'absence d'accès à l'eau potable et à l'assainissement sont estimées à 14 milliards de dollars des États-Unis par an (5 % du produit intérieur brut – PIB) pour la seule Afrique. La solution réside non seulement dans l'ingénierie, mais aussi dans des changements comportementaux et institutionnels. Les résultats obtenus à cet égard au Bangladesh et en Afrique sont encourageants; le Royaume-Uni travaille avec des partenaires comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Water Aid et prévoit d'accroître ses dépenses au titre de l'eau en Afrique pour les porter à 400 millions de dollars par an. Cependant, davantage de cohérence dans la fourniture de cet appui est nécessaire. Le Gouvernement britannique soutient fermement ce qu'il appelle les « cinq impératifs » : un rapport annuel mondial, une réunion annuelle mondiale pour suivre les progrès et convenir de sanctions, un plan national sur l'eau et l'assainissement, un groupe de coordination sur l'eau et l'assainissement et un organisme chef de file des Nations Unies sur l'eau et l'assainissement dans chaque pays.

70. La communauté internationale se désintéresse de l'agriculture et doit à nouveau porter son attention sur ce domaine. Les liens entre l'agriculture productive et le milieu naturel n'ont pas été bien pris en compte, alors que trois personnes sur quatre vivent avec moins

d'un dollar par jour se trouvent en zones rurales. Dans un message vidéo diffusé à la réunion spéciale du Conseil consacrée à la crise alimentaire mondiale, qui a eu lieu à New York le 20 mai 2008, le Premier Ministre du Royaume-Uni a demandé un doublement des efforts pour faire face à la famine et assurer le développement agricole. Lors de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), intitulée Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale : les défis du changement climatique et des bioénergies, tenue à Rome du 3 au 5 juin 2008, le Gouvernement britannique a proposé la création d'un partenariat international pour l'agriculture et l'alimentation afin de doubler la production agricole en Afrique, les taux de croissance agricole en Asie et le financement pour la recherche agricole. Le Royaume-Uni double ses propres apports en faveur de la recherche agricole pour les faire passer à 800 millions de dollars sur les cinq prochaines années. Il travaille étroitement avec le Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale (CGIAR) et recommande que le budget de cet organisme soit aussi doublé – pour être porté à 1 milliard de dollars par an – et que ses structures soient réformées.

71. Sans une forte détermination, les efforts de la communauté internationale n'aboutiront pas. L'une des principales conclusions du rapport sur la croissance, publié récemment par la Commission sur la croissance et le développement, est que le leadership est encore bien plus indispensable au développement qu'on l'avait envisagé. Les engagements pris à la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement à Monterrey et lors du Sommet du Groupe des Huit à Gleneagles sont les bienvenus. Le Gouvernement britannique est totalement déterminé à honorer son engagement de consacrer 0.7 % de son PIB à l'APD d'ici à 2013, deux ans avant la date fixée comme objectif par l'Union européenne. Au troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui se tiendra à Accra du 2 au 4 septembre 2008, il s'engagera à aligner l'ensemble de son effort de développement sur les plans gouvernementaux de ses pays partenaires et à signer des accords de partenariat sur dix ans, assurant des financements prévisibles à long terme, avec des pays comme le Pakistan, l'Ouganda, le Yémen et la Zambie.

72. **M. Matenje** (Malawi) note avec intérêt l'engagement pris par le Royaume-Uni de respecter la

promesse qu'il a faite à Gleneagles en 2005 d'accroître son APD aux pays en développement et d'aider ces pays à réaliser les OMD. Le rapport du Royaume-Uni, intitulé « Mettre en œuvre les objectifs et les engagements convenus au niveau international en ce qui a trait au développement durable » (E/2008/85), souligne qu'une croissance économique durable est la seule stratégie efficace pour sortir les populations de la pauvreté; cette approche est en accord avec la stratégie de croissance et de développement élaborée par le Malawi pour réduire la pauvreté. Le rapport souligne aussi combien il importe, d'une part, de tirer parti des ressources naturelles pour favoriser la croissance économique et, de l'autre, de prendre en compte les liens entre ce processus et le commerce extérieur; le Malawi dépend du commerce de ses produits agricoles, à la fois sous forme de matières premières et de produits finis, pour générer des devises. Cependant, ces échanges sont contrariés par les inégalités entre pays développés et pays en développement et, en particulier, par les subventions agricoles qui empêchent les produits agricoles des pays en développement d'être concurrentiels sur le marché mondial. Il ressort clairement du rapport que le Royaume-Uni est favorable à la réforme de la politique commerciale internationale actuelle afin de favoriser un développement respectueux de l'environnement; M. Matenje se demande si le Gouvernement britannique est prêt à travailler à la suppression des subventions et comment il se propose de concilier la croissance économique et l'augmentation des échanges avec la protection de l'environnement à long terme.

73. **M. Sorcar** (Observateur du Bangladesh) rappelle que son pays a présenté un exposé national lors de l'examen ministérielle annuel de 2007 et espère que la pratique consistant à proposer à des pays développés comme à des pays en développement de présenter ces exposés sera maintenue à l'avenir. Les commentaires du représentant du Royaume-Uni sur les problèmes de développement soulevés par les changements climatiques sont particulièrement pertinents.

74. **M. Sorcar** apprécie l'engagement de longue durée pris par le Gouvernement britannique en faveur du développement durable sur le sol même du Royaume-Uni et à l'étranger; ses progrès à cet égard témoignent d'un leadership mondial incontestable. M. Sorcar aimerait savoir comment l'intégrité des trois piliers du développement durable – croissance économique, développement social et protection de

l'environnement – est préservée dans le programme d'aide au développement du Gouvernement britannique.

75. M. Sorcar espère que d'autres États feront comme le Royaume-Uni et prendront l'engagement de consacrer 0.7 % du PIB à l'APD d'ici à 2013, soit deux ans avant la date limite pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et se demande si le Gouvernement britannique s'est fixé un objectif pour l'allocation de 0.15 à 0.20 % du produit national brut (PNB) à l'APD destinée aux pays les moins avancés, comme convenu dans le Consensus de Monterrey, le document issu du Sommet mondial et le Programme d'action de Bruxelles. Il serait utile que le représentant du Royaume-Uni propose des moyens d'assurer la prévisibilité à long terme de l'aide et examine la possibilité de sources de financement du développement additionnelles, nouvelles et novatrices, en particulier pour les questions liés aux changements climatiques. En tant qu'État côtier à faible élévation, le Bangladesh est très vulnérable face à ce problème. Le Royaume-Uni est l'un de ses principaux partenaires en matière de développement et M. Sorcar espère que ce partenariat sera consolidé à l'avenir.

76. M. Cuco (Mozambique) note que le développement économique et social et la protection de l'environnement constituent des préoccupations essentielles de la communauté internationale et doivent faire l'objet d'un traitement intégré. Le Royaume-Uni est l'un des principaux partenaires du Mozambique, à qui il fournit une aide budgétaire directe; cette approche a permis au Gouvernement britannique d'aider les gouvernements des pays bénéficiaires à gérer leur budget de la meilleure façon possible sans exiger une répartition précise des financements.

77. M. Cuco convient que la communauté internationale s'est désintéressée de la question de l'agriculture; ces dernières années, la plupart des pays en développement ont axé leur attention sur d'autres aspects importants du développement. Malgré les contraintes auxquelles il se heurte, le Mozambique a obtenu des résultats économiques relativement satisfaisants l'année précédente, mais ses investissements dans l'agriculture ont été négligeables, alors que la crise alimentaire actuelle montre que davantage d'attention aurait dû être accordée à ce secteur. Le Gouvernement mozambicain s'emploie à répondre aux besoins de sa population. M. Cuco espère que d'autres gouvernements suivront l'exemple du

Gouvernement britannique et respecteront leurs engagements, y compris ceux pris à la Conférence de haut niveau, tenue à Rome en juin 2008, et demande si le Royaume-Uni a d'autres mesures à proposer pour aider les États les plus vulnérables, en particulier ceux qui ne produisent pas de pétrole, à faire face à la crise alimentaire mondiale. Enfin, il souligne que les plans d'aide doivent être mis en œuvre en fonction des besoins particuliers de chacun des pays les moins avancés.

78. M. Steer (Directeur général, Département du développement international, Royaume-Uni), répondant au représentant du Malawi, indique que son gouvernement est disposé à contribuer à la réforme des subventions agricoles et à surveiller leur incidence. A la douzième réunion du Conseil, dans son discours introductif sur le thème du développement durable, Lord Stern de Brentford a suggéré des moyens pour concilier la croissance et la protection de l'environnement à long terme; son propre Département travaille en étroite coopération avec l'équipe de recherche de M. Stern. En allouant 1 % de leur revenu national à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les pays pourraient économiser 5 à 10 % de ce revenu sur les trente à quarante prochaines années. Les innovations technologiques offriront sans doute des possibilités de protection de l'environnement à l'avenir. D'autres études sont nécessaires pour déterminer comment éviter que les États à faible revenu ne souffrent de l'effort fait pour diminuer le niveau de leurs émissions de carbone.

79. En réponse au représentant du Bangladesh, M. Steer explique que le Gouvernement britannique consacre déjà 0.16 % du revenu national à l'APD et qu'il espère encore accroître ce pourcentage à l'avenir; son objectif est de consacrer 90 % de son aide bilatérale aux pays à faible revenu. En revanche, l'APD des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'est établie en moyenne à 0.08 % du revenu national.

80. Le Royaume-Uni soutient sans réserve le Fonds d'adaptation aux changements climatiques, financé par une taxe de 2 % sur les transactions réalisées en vertu du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto. A long terme, toutefois, des sources de financement supplémentaires seront nécessaires et la mise aux enchères des droits d'émission constitue une possibilité. Le Gouvernement

britannique s'efforce de maintenir l'intégrité des trois piliers du développement durable en faisant appel à des équipes multisectorielles, composées non seulement d'économistes mais aussi de spécialistes des aspects culturels et autres du développement.

81. L'aide budgétaire directe fonctionne bien dans les pays qui, comme le Mozambique, ont élaboré un plan d'action clair. Même ainsi, il est impossible d'identifier totalement les utilisations qui sont faites des financements, mais le Gouvernement britannique estime, dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, qu'il vaut mieux renforcer les mécanismes nationaux qu'établir un système parallèle qui nuirait à ces mécanismes. De même, les programmes agricoles doivent être gérés par les pays bénéficiaires; les gouvernements doivent d'abord décider ce qu'ils souhaitent faire puis demander l'aide nécessaire. Un mécanisme international de responsabilisation doit être mis en place pour identifier les États dans le besoin et faire en sorte que des financements leur soient fournis.

82. Enfin, M. Stern rappelle qu'il y a 20 ans, les donateurs avaient alloué 17 % de leur APD aux projets agricoles. A l'heure actuelle, seulement 2 à 3 % sont alloués à ce secteur. L'Afrique, en particulier, doit accorder une bien plus grande priorité à son agriculture.

83. **M^{me} Arce Moreira** (British Overseas NGOs for Development, Development and Environment Group) indique qu'au Royaume-Uni les réseaux d'ONG ont mis en place des relations constructives avec le gouvernement et suivent ses initiatives et modalités d'action afin d'assurer que sont pris en compte les besoins des pauvres et de l'environnement.

84. Les pauvres, qui dépendent souvent directement des ressources naturelles et des écosystèmes pour satisfaire leurs besoins de base et assurer leurs moyens de subsistance sont directement touchés par la dégradation de l'environnement due aux changements climatiques. D'après l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, 15 des 24 services essentiels sont utilisés de façon non durable. Des préoccupations fondamentales, comme la perte de biodiversité, la dégradation des ressources naturelles et la désertification, ne sont traitées que dans le contexte des changements climatiques et on peut craindre qu'une moindre attention soit apportée aux accords environnementaux pertinents.

85. Une foi inébranlable dans le paradigme de la croissance macroéconomique en tant que moyen de remédier à la pauvreté est incompatible avec la reconnaissance du caractère non durable de la consommation et la prise de conscience du fait que les préoccupations environnementales limitent la croissance. Mettre en avant la croissance économique sans s'intéresser aux graves problèmes de la justice sociale et environnementale ne permet pas d'avoir un impact substantiel sur l'élimination de la pauvreté ou la protection de l'environnement. **M^{me} Arce Moreira** espère que le Royaume-Uni travaillera avec les ONG pour rechercher de nouvelles solutions aux inégalités croissantes dont souffre l'Amérique latine.

86. L'urgence de la crise suscitée par les changements climatiques ne doit pas empêcher la communauté internationale d'internaliser les enseignements acquis au cours de décennies de pratique du développement. L'intégration, la réactivité aux problèmes d'inégalité entre les sexes, la responsabilisation, le caractère approprié des solutions et les délais requis sont trop souvent ignorés en faveur de solutions technologiques rapides, mises en place souvent sans évaluation adaptée de leur incidence sociale et environnementale sur les pauvres. Un exemple récent est la fixation par les pays développés d'objectifs en matière de biocarburants. Les solutions proposées doivent être socialement et environnementalement responsables, et pas simplement représenter de bonnes possibilités commerciales.

87. De nouvelles sources de financement sont nécessaires, mais ces flux doivent contribuer à l'égalité sociale et à la protection de l'environnement à long terme grâce à une transformation de la gouvernance mondiale de l'environnement. De puissants acteurs, comme la Banque mondiale, doivent se transformer radicalement face aux enjeux de la pauvreté et de l'environnement et doivent donner aux pays en développement la possibilité de faire connaître tôt leur avis sur les nouvelles initiatives. L'Environmental Transformation Fund du Royaume-Uni offre une bonne occasion de développer des alliances internationales plus larges au niveau de la société civile pour suivre l'incidence de ces fonds d'investissement dans le climat sur la pauvreté et l'environnement.

88. **M^{me} Green** (Progressio) note que 2005 a été une année pivot pour le développement; le Gouvernement britannique et la société civile ont placé la pauvreté au centre de leur ordre du jour politique. Trois années plus

tard, toutefois, l'urgence des changements climatiques et de la crise alimentaire mondiale a conduit à l'affaiblissement de nombre des accords internationaux. Comme l'a noté l'intervenante précédente, cette crise est le signe de problèmes plus profonds découlant d'un modèle de développement économique qui a mis l'accent sur l'agriculture intensive et axée sur les produits d'exportations dans les pays du Sud afin de satisfaire aux besoins des pays du Nord au détriment de la sécurité alimentaire et de la protection de l'environnement dans les communautés les plus pauvres. Il est de plus en plus important de gérer les ressources naturelles, en particulier l'eau et la biodiversité, de manière durable.

89. M^{me} Green se rend compte que l'économie de son propre pays, le Royaume-Uni, est en partie la cause du problème et espère que le Gouvernement britannique prendra l'initiative de s'attaquer aux structures injustes, tirant parti de ses échecs et se montrant à la hauteur de ses responsabilités. Il est temps de mettre en œuvre une nouvelle vision du développement, avec notamment un système alimentaire qui répondre aux besoins des petits agriculteurs et consommateurs. Les consommateurs des pays du Nord doivent se rendre compte de l'incidence de leur choix sur les communautés pauvres et apporter les changements nécessaires, alors que les gouvernements doivent aller au-delà des solutions technologiques à court terme pour s'attaquer aux causes profondes de la crise et restructurer les systèmes et institutions mondiaux de façon à doter les pauvres d'un système capable de résister aux chocs économiques et environnementaux.

90. **M. Hales**, Modérateur, invite les participants au panel à examiner la question de la responsabilité mutuelle entre les donateurs et à expliquer pourquoi ils estiment que les donateurs doivent s'encourager les uns les autres à respecter et à accroître leurs engagements.

91. **M. Steer** (Directeur général, Département du développement international, Royaume-Uni), considère qu'au cours de l'année à venir, les États riches doivent convenir de politiques bénéficiant à tous les pays. A son avis, les pressions entre pairs ne constituent pas une approche très intéressante pour les donateurs, même si les examens mutuels des programmes par pays menés par le Comité d'aide au développement de l'OCDE sont utiles. Il importe surtout d'assurer la cohérence globale des mesures prises pour faire face à la situation. Le Center for Global Development et

d'autres ONG ont évalué l'incidence des activités des pays développés sur le monde en développement.

92. De sérieux engagements doivent être pris rapidement dans le cadre des préparatifs de la quinzième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Copenhague en 2009.

93. **M. Zainal Abidin** (Malaisie) demande si le Royaume-Uni est en mesure de respecter ses engagements pour la période 2008 à 2012 et, dans la négative, quels sont les obstacles qui ont été identifiés et quelles mesures ont été prises pour les surmonter. Pour faire face aux crises dans les domaines des produits alimentaires, des combustibles et des changements climatiques, une intervention directe de l'État est requise dans le domaine de la technologie et de l'infrastructure. Dans cette optique, une approche axée sur le marché serait insuffisante.

94. **M. Ashe** (Observateur d'Antigua et Barbuda), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, indique qu'un grand nombre des points soulevés dans l'exposé font écho aux préoccupations des pays en développement; la question qui se pose est de savoir comment aller de l'avant. Lorsqu'il a parlé du cycle de Doha, le représentant du Royaume-Uni a, semble-t-il, fait référence aux discussions sur les échanges internationaux. Or, le Groupe des 77 et la Chine sont aussi très intéressés par les préparatifs de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui se tiendra à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008.

95. Face aux crises actuelles, il est nécessaire d'accroître l'APD bien au-delà des objectifs de développement normalement reconnus, notamment dans le cas des pays les moins avancés. Les institutions financières internationales, qui ont une grande incidence sur les politiques des pays en développement, devraient être impliquées dans ce processus. M. Ashe se demande ce qui pourrait être fait pour modifier l'infrastructure financière internationale dans un délai raisonnable, afin d'assurer une plus grande cohérence dans la réalisation des OMD et la mise en œuvre des mesures qu'imposent les autres enjeux auxquels le monde en développement est confronté.

96. **M. Gebreel** (Observateur de la Jamahiriya arabe libyenne) considère qu'il n'a pas été suffisamment prêté attention dans les débats aux raisons structurelles profondes des graves problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée. Soulignant l'importance de la formation et du savoir-faire dans la mise en place d'économies dynamiques, il souligne que l'acquisition de connaissances a aidé certains pays en développement à améliorer leur économie et à accroître leur compétitivité. Les sociétés multinationales ont de plus en plus eu recours aux produits de haute technologie et les politiques ont été modernisées depuis le début du siècle. Les problèmes économiques mondiaux actuels n'auraient surpris personne si la communauté internationale avait été plus attentive aux signes précurseurs et anticipé les événements. D'importantes actions doivent être engagées pour se préparer à affronter les enjeux que générera à l'avenir l'accroissement de la population mondiale. Une meilleure compréhension des problèmes et de leurs solutions est donc indispensable. L'ensemble de la communauté internationale doit mobiliser son savoir-faire et les technologies disponibles pour faire face à ces enjeux.

97. **M. Steer** (Directeur général, Département du développement international, Royaume-Uni) rappelle que le Royaume-Uni a respecté ses objectifs pour 2008-2012 en ce qui concerne les émissions de carbone et qu'il fera tout son possible pour maintenir cet élan. En outre, le Gouvernement britannique continuera d'investir dans le Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale, qui assure un accès libre aux semences et aux technologies qui n'appartiennent pas à de grandes sociétés. M. Steer ajoute que les gouvernements pourraient jouer un rôle dans la promotion des technologies, citant l'exemple des prix des antirétroviraux, qui sont tombés au-dessous de 100 dollars contre 600 dollars il y a seulement cinq ans. Ces progrès n'ont été possibles que parce que l'innovation et d'autres idées intéressantes, comme les engagements anticipés sur les marchés, ont été encouragés.

98. Pour ce qui est du cycle de Doha, les commentaires de M. Steer concernent effectivement dans une large mesure la première séance; cependant, la possibilité qu'offrira la Conférence de 2008 de donner suite au processus de Monterrey est tout aussi importante. Tout en prenant note des questions importantes soulevées à propos des causes structurelles

des problèmes économiques et de la réaction aux effets de la mondialisation, M. Steer met en garde contre le risque d'ignorer les faits réels, estimant que les deux aspects de la problématique doivent être pris en compte. Dans cet ordre d'idées, il rappelle que l'Afrique a connu un taux de croissance moyen sans précédent de 6.5%, en raison pour l'essentiel d'un bon leadership et de politiques saines, ainsi que de la reconnaissance de l'importance du commerce extérieur.

99. **M^{me} Green** (Progressio) fait remarquer que le pourcentage des profits allant vers les secteurs les plus pauvres des sociétés a en fait diminué et que des ressources de plus en plus importantes sont nécessaires pour lutter contre le dénuement.

100. **M^{me} Arce Moreira** (British Overseas NGOs for Development, Development and Environment Group) indique que la discussion sur la pauvreté et la croissance peut souvent être réduite à un examen de la redistribution des profits et que la croissance elle-même n'est pas nécessairement au centre du problème.

République-Unie de Tanzanie (E/2008/89)

101. **M. Msola** (Observateur de la République-Unie de Tanzanie) fait savoir que, lorsque son pays a accédé à l'indépendance il y a 47 ans, le gouvernement a identifié l'analphabétisme, la pauvreté et la maladie comme trois domaines prioritaires. La mise en œuvre de programmes dans le contexte des OMD est donc une suite naturelle de la quête d'un plein développement social et économique. Les objectifs ont été poursuivis dans le cadre des Deux visions à long terme pour la Tanzanie et Zanzibar, qui ont toutes deux pour finalités d'améliorer la qualité de vie, d'assurer la paix la sécurité et l'unité, de garantir la bonne gouvernance et l'État de droit et de créer une société instruite et une économie forte et compétitive.

102. Après s'être employée à assurer la stabilisation macroéconomique, la République-Unie de Tanzanie a commencé en 1996 à faire de la pauvreté une des grandes priorités de l'action publique, au moyen de plusieurs initiatives, mais essentiellement en rédigeant un document de stratégie de réduction de la pauvreté et un plan pour accéder à un allègement de la dette en vertu de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. La stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté a intégré les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les OMD, dans les politiques et stratégies

de développement national. La stratégie de développement national a été mise en œuvre sur une base sectorielle, par l'entité centrale et les autorités locales, et a comporté un examen annuel des dépenses publiques, un soutien budgétaire et une politique de décentralisation. Les progrès dans sa mise en œuvre ont été facilités par la participation des parties prenantes à l'élaboration des décisions, alors que la stratégie de réduction de la pauvreté a servi de cadre directeur pour l'allocation des ressources en faveur du développement.

103. Détaillant les principaux succès stratégiques intéressant chaque Objectif du Millénaire pour le développement, M. Msola décrit aussi les problèmes rencontrés, dont certains n'ont pas été surmontés. Il saisit cette occasion pour souligner que son pays a atteint un taux de croissance moyen de 7 %, grâce à un solide programme de gouvernance économique et de réforme institutionnelle. En général, bien que les progrès dans le renforcement des capacités nationales aient été encourageants, des efforts plus soutenus sont nécessaires pour résoudre les problèmes posés par le financement sectoriel, les disparités de revenu et régionales, les dysfonctionnements du marché du travail, les inégalités entre les sexes, la médiocrité de la santé maternelle et les risques que le VIH/sida fait peser sur l'économie et le système de santé. Une approche participative est indispensable pour élaborer des politiques et stratégies rationnelles. En outre, la croissance économique semble nécessaire, mais pas toujours suffisante, pour assurer la réduction de la pauvreté à moyen terme. L'importance de la gouvernance et de la responsabilisation, en tant que conditions préalables de la croissance et de la réduction de la pauvreté, est l'un des enseignements tirés de la mise en œuvre des stratégies nationales. Il est aussi intéressant de constater l'importance du partage des responsabilités, avec un contrôle indépendant, et le Gouvernement tanzanien a pris conscience de la nécessité d'envisager tôt une stratégie permettant de se libérer d'un fort degré de dépendance.

104. En conclusions, M. Msola se dit confiant dans les chances qu'a son pays de réaliser les OMD en matière d'éducation primaire universelle, d'égalité entre les sexes dans l'éducation, de mortalité infantile, de relations d'aide et de systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement. Il est peu probable, en revanche, qu'il réalise ses objectifs concernant la pauvreté extrême et la famine, la mortalité maternelle, la

durabilité environnementale et un travail décent et productif. A l'avenir, la République-Unie de Tanzanie prévoit d'adopter des mesures budgétaires et une comptabilité des ressources pour faire face à ses déficiences. Pour renforcer la coopération au développement et améliorer l'efficacité de l'aide, il continuera de mettre en œuvre la stratégie d'assistance commune pour la Tanzanie afin que la capacité nationales reste suffisante pour une gestion efficace des ressources externes et la coordination de l'aide. La continuité dans la mise en œuvre de la nouvelle structure de dialogue, une plus grande prévisibilité de l'aide et la promotion de l'utilisation des systèmes gouvernementaux seront aussi assurées.

105. **M. Staur** (Observateur du Danemark) félicite la République-Unie de Tanzanie de ses politiques rationnelles de gestion de la pauvreté et du document de stratégie de réduction de la pauvreté, qui couvre un large éventail de domaines et est orienté vers la croissance. Malgré des montants massifs d'aide de la part des donateurs et d'importantes recettes intérieures, les ressources financières sont encore insuffisantes pour mettre pleinement en œuvre les programmes de réforme du pays. En tant que partenaire de développement de longue date de la République-Unie de Tanzanie, le Gouvernement danois convient que les recettes fiscales et non fiscales doivent être accrues, mais il estime que les réformes fiscales doivent être fondées sur le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, notamment le secteur privé.

106. Pour ce qui est des OMD, M. Staur souligne que le taux de croissance élevé de la République-Unie de Tanzanie a favorisé les zones urbaines et a creusé l'écart entre les groupes socioéconomiques. Les résultats pour l'Objectif 2 sont positifs, avec l'augmentation remarquable des taux de scolarisation et de la parité garçons/filles dans les écoles. L'enjeu est d'offrir aux enfants marginalisés des possibilités d'éducation primaire et d'accroître le niveau général de l'éducation et de la formation des enseignants. En général, l'équité entre les sexes et l'autonomisation des femmes se sont beaucoup améliorées, mais la tradition continue de limiter le rôle des femmes dans les entreprises et leur accès et droits au crédit et à la propriété foncière.

107. Pour ce qui est objectifs sanitaires, la mortalité infantile reste élevée et les collectivités locales n'ont pas suffisamment de personnel et de ressources pour assurer les services nécessaires dans le secteur de la

santé. M. Staur se demande donc ce qui peut être fait pour faire face à cette situation. La santé maternelle ne s'est pas améliorée en dix ans : peu de naissances interviennent avec l'aide d'un personnel qualifié et un grand nombre d'entre elles ont lieu encore en dehors des installations sanitaires, en raison de la conjugaison des systèmes médicaux traditionnels, du faible niveau d'instruction dans les zones rurales et de l'absence de services de santé suffisants. Une action concertée dans tous les domaines est donc la seule solution à cet enjeu majeur. M. Staur note que, bien que la prévalence du VIH/sida soit relativement faible en République-Unie de Tanzanie, une grande partie de l'APD est ciblée sur le traitement et la prévention de cette affection. Il souhaiterait savoir quel type de problèmes ont été ciblés pour l'allocation des ressources provenant de l'aide, de manière générale et pour le secteur de la santé en particulier. Il demande aussi dans quelle mesure les systèmes sanitaires ont souffert de la concentration sur le VIH/sida.

108. **M. Staur** note la forte dépendance du pays à l'égard des combustibles solides, notamment le bois de chauffe, ainsi que les conséquences négatives de la rareté des financements et de la gestion inefficace de la société énergétique d'État sur l'extension de la couverture du réseau national. Il demande donc ce qui est prévu pour le développement du réseau national.

109. Environ 40 % de l'ensemble des apports des donateurs à la République Unie de la Tanzanie sont fournis sous la forme d'une aide budgétaire générale. Le gouvernement a bénéficié d'un solide appui des donateurs à son processus de réformes et, bien qu'il soit déterminé à réduire sa dépendance à l'égard de l'aide à moyen et à long terme, l'augmentation des financements des donateurs est néanmoins nécessaire pour faciliter le démarrage initial du développement économique et social. Cependant, le pays a besoin aussi d'une plus forte croissance de l'investissement du secteur privé s'il veut bénéficier de la hausse mondiale des prix alimentaires et de la possibilité d'accroître les recettes d'exportation qu'ils tirent du secteur alimentaire. Un autre enjeu tient à la nécessité de développer la production alimentaire, ce qui absorbera aussi des ressources des donateurs et exigera une augmentation des allocations d'aide à l'agriculture, dans une certaine mesure aux dépens des secteurs sociaux.

110. Globalement, la République-Unie de Tanzanie est sur la bonne voie. Une plus grande attention doit être

accordée à la nécessité d'attirer des investissements du secteur privé afin de doper encore plus la croissance. Dans ce contexte, un rapport récent de la Banque mondiale montre que les pays qui ont été en mesure de soutenir une croissance économique annuelle d'au moins 7 % pendant plus de deux décennies sont ceux qui ont conservé un niveau élevé d'épargne et qui ont eu fortement recours à l'investissement public. Le même rapport souligne aussi l'importance de la gouvernance, du leadership et du maintien d'une croissance intégrée grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques appropriées. M. Staur compte sur la République-Unie de Tanzanie pour tirer d'autres enseignements de cette analyse, maintenir son orientation actuelle et progresser ainsi véritablement vers la réalisation des OMD.

111. **M. Rosengren** (Observateur de la Finlande) signale que les principaux domaines de coopération entre la République-Unie de Tanzanie et la Finlande sont la sylviculture, la politique régionale, l'administration locale et la bonne gouvernance. Le rapport de pays (E/2008/89) présente une vue d'ensemble réaliste et équilibrée de la situation. Compte tenu du fort taux de croissance annuelle et du climat politique stable, le Gouvernement tanzanien doit être encouragé à fixer des objectifs de développement encore plus ambitieux. Dans l'effort qui est fait pour élargir la croissance économique et atteindre ainsi les pauvres, en éliminant les différences régionales, une plus grande attention doit être accordée au développement de l'agriculture et du secteur privé.

112. La République-Unie de Tanzanie a joué un rôle novateur dans la gestion des relations d'aide, mais elle doit renforcer le rôle de l'appropriation en tant que pierre angulaire du développement des relations avec les donateurs. Malgré tous les points positifs enregistrés dans la gestion des relations d'aide, des améliorations doivent encore être apportées, en redonnant un nouvel élan à la coopération.

113. S'agissant du rôle de la bonne gouvernance dans la réalisation des OMD, M. Rosengren indique que des évolutions favorables ont été observées récemment sur le front de la responsabilisation intérieure et des mécanismes correspondants. Le rôle des médias et de la société civile, ainsi que la transparence, se sont accrus et un débat dynamique sur la gouvernance et la responsabilisation a eu lieu dans le pays. Le moment est venu pour la République-Unie de Tanzanie de faire d'encore bien plus grandes avancées dans le domaine

de la gouvernance. M. Rosengren espère que le gouvernement saisira cette occasion.

114. **M. Talbot** (Guyana) considère que l'exposé est bien équilibré. Lorsqu'il s'est rendu en République-Unie de Tanzanie pour étudier les efforts du pays dans la mise en œuvre de la stratégie de développement, il a été frappé par le sens du leadership du gouvernement et par la relation du pays avec la communauté des donateurs dans le cadre de la stratégie d'aide commune pour la Tanzanie et d'autres mécanismes. M. Talbot demande à l'observateur de la République-Unie de Tanzanie de faire des commentaires sur les expériences de son pays et les enseignements tirés de l'évolution de ses relations.

115. **M. Msola** (Observateur de la République-Unie de Tanzanie) se félicite des commentaires formulés par les orateurs et de leur compréhension.

116. Ayant reconnu la nécessité d'une augmentation des recettes intérieures et de la réalisation de réformes, le Gouvernement tanzanien a engagé les initiatives voulues dans ces domaines. Il n'a pas abandonné, toutefois, ses efforts d'amélioration de la scolarisation dans l'enseignement primaire des enfants des groupes les plus marginalisés, notamment la population nomade, afin de couvrir tous les éléments de la société tanzanienne.

117. S'agissant de la réponse apportée aux enjeux persistants, M. Msola mentionne certains des points soulevés, mettant en avant l'importance de facilités de crédit pour les femmes, notamment celles qui travaillent dans les zones rurales en tant que producteurs agricoles. Une grande attention sera accordée à l'amélioration de l'infrastructure et de l'accès aux soins de santé ainsi qu'au relèvement du niveau d'instruction, afin de remédier à la situation critique en matière de mortalité maternelle et infantile. En outre, le Gouvernement tanzanien reconnaît la nécessité d'approfondir les recherches sur les sources d'énergie alternatives. Une nouvelle approche de l'agriculture a été adoptée et un cadre national de protection sociale est élaboré pour répondre aux besoins des groupes vulnérables.

La séance est levée à 13 h 45.